

Mise en œuvre de la directive sur les lanceurs d'alerte « Enex Technologies »

1 – Introduction

Suite à l'approbation et à la publication dans le Journal officiel du décret législatif n° 24/2023, la directive européenne n° 1937/2019 (la « directive dite sur la dénonciation ») a été mise en place.

Chaque personne pourra se connecter pour faire le rapport au lien <https://enextechnologies.integrityline.com/> (également présent sur notre site), sélectionner la langue en haut et suivre une procédure guidée simple (qui garantit l'anonymat total).

2- Ce qui peut être rapporté

Il est possible de signaler des comportements, actes ou omissions qui nuisent à l'intérêt public ou à l'intégrité de l'administration publique ou de l'entité privée. Ces comportements peuvent inclure :

- Infractions administratives, comptables, civiles ou pénales.
- Conduite illégale relevant du décret législatif 231/2001 ou violations des modèles organisationnels et de gestion prévus par ce décret.
- Les infractions relevant du champ d'application des lois de l'Union européenne ou nationales relatives aux domaines suivants :
 - Marchés publics.
 - Services financiers, produits et marchés, ainsi que la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.
 - Sécurité et conformité produit.
 - Sécurité des transports.
 - Protection de l'environnement, radioprotection et sécurité nucléaire.
 - Sécurité alimentaire et fourrage ainsi que santé et bien-être animal.
 - Santé publique.
 - Protection des consommateurs.
 - Protection de la vie privée, protection des données personnelles et sécurité des réseaux et systèmes d'information.
- Actes ou omissions affectant les intérêts financiers de l'Union, relatifs au marché intérieur.

Les rapports relatifs à un intérêt personnel du lanceur d'alerte, qui concernent ses relations d'emploi individuelles ou des relations d'emploi avec des figures hiérarchiquement supérieures, sont expressément exclus du champ d'application des nouveaux règlements

En ce qui concerne le contenu, les rapports doivent être aussi détaillés que possible, afin de permettre l'évaluation des faits par les parties compétentes pour recevoir et gérer les rapports. En particulier, les éléments essentiels suivants du rapport doivent être clairs, également pour les besoins du contrôle d'admissibilité :

- les données d'identification de la personne déclarant (nom, nom de famille, lieu et date de naissance), ainsi qu'une adresse à laquelle les mises à jour ultérieures peuvent être communiquées ;

ENEX TECHNOLOGIES

Via delle Industrie 7, 31030 Vacil di Breda di Piave (TV) – ITALIE

Tel. : +39 0422 44 04 29 – Fax +39 0422 96 10 21 – info@enextechnologies.com

www.enextechnologies.com

- les circonstances du temps et du lieu dans lesquelles l'événement rapporté s'est produit et, par conséquent, une description des faits rapportés, spécifiant les détails relatifs aux informations circonstancielle et, le cas échéant, également la manière dont les faits rapportés ont été connus ;
- les détails personnels ou autres éléments permettant d'identifier la personne à qui les faits rapportés peuvent être attribués.

3- Qui peut signaler

La liste des entités déclarantes comprend :

- les travailleurs d'entités du secteur privé ;
- travailleurs indépendants, ainsi que détenteurs d'une relation de collaboration (mieux identifiée à la lettre d)) ;
- les travailleurs ou collaborateurs, qui réalisent leur travail pour des entités du secteur privé fournissant des biens ou services ou qui réalisent des travaux au profit de tiers ;
- des freelances et consultants travaillant pour des entités du secteur public ou privé ;
- des bénévoles et stagiaires, rémunérés ou non, qui travaillent pour des entités du secteur public ou privé ;
- les actionnaires et les personnes ayant des fonctions administratives, de gestion, de contrôle, de supervision ou de représentation, même si ces fonctions sont exercées de facto, dans des entités du secteur public ou privé.

4- Canaux de reporting internes et externes

Il existe plusieurs canaux de signalement dans les nouvelles réglementations :

- Canal de reporting interne, mis en place par chacune des entités du secteur public et des entités du secteur privé ; (pour Enex Technologies via notre plateforme de reporting)
- Canal de déclaration externe, mis en place par l'ANAC (Autorité nationale anti-corruption) ou d'autres organismes chargés de la gestion des rapports « externes », qui peuvent être utilisés dans les cas prévus par l'art. 6 du décret législatif 24/2023 ;

Le législateur semble avoir organisé les canaux de reporting dans un ordre hiérarchique.

Il va sans dire que la personne qui signale ou se plaint doit avoir des motifs raisonnables et raisonnables de croire que les informations sur les violations signalées, divulguées publiquement ou signalées sont vraies et relèvent du champ d'application de la législation.

5- Mesures de protection pour le lanceur d'alerte

Le chapitre III du décret législatif n° 24/2023 contient les principales innovations introduites au niveau national, en harmonie avec les objectifs européens.

La principale protection concerne la protection du lanceur d'alerte contre les représailles qu'il ou elle pourrait subir à la suite du signalement.

Comme prévu expressément, en fait, les entités et personnes signalant ne peuvent subir aucune représaille. La représaille désigne tout comportement, acte ou omission, même s'il n'a été qu'une tentative ou une menace, effectué à la suite du signalement, de la plainte auprès de l'autorité judiciaire ou comptable ou de

ENEX TECHNOLOGIES

Via delle Industrie 7, 31030 Vacil di Breda di Piave (TV) - ITALIE

Tel. : +39 0422 44 04 29 - Fax +39 0422 96 10 21 - info@enextechnologies.com

www.enextechnologies.com

la divulgation publique, et qui cause ou peut causer un préjudice injuste à la personne qui a signalé ou à la personne ayant déposé la plainte, directement ou indirectement.

Mais si je veux envoyer un rapport, que dois-je faire ?

Pour envoyer un signalement, vous devez cliquer sur le bouton « Envoyer un rapport »

 **enex technologies**
cooling and heating naturally

Reporting system

In this reporting system you can quickly and easily report concerns about actual or suspected misconduct that can affect our company or the well-being of people.

The reporting system should not be used to make false accusations against others or report information that you know is untrue.

We encourage you to provide your name in the report. Regardless of whether you do so or not, please open a secure inbox. This makes it safer and easier for us to communicate.

All reports are strictly confidential. You can find more information on this in the "Privacy policy" section above.

Reports relating to potential misconduct in member states of the European Union or identified by whistleblowers within the European Union can also be reported to external authorities. You can find an overview [here](#).



Make a report



Secure Inbox



What can be reported?



About anonymity

Il sera désormais possible d'envoyer le rapport en répondant aux questions du questionnaire.

Make a report  

Where did the incident occur? *

What is your suspicion? *

Do you work in the organisation?

Please give the name of the affected department:

Who is involved in the incident?

In which company did the incident take place?

In which city did the incident occur?

Comment soumettre un signalement anonyme

ENEX TECHNOLOGIES

Via delle Industrie 7, 31030 Vacil di Breda di Piave (TV) – ITALIE

Tel. : +39 0422 44 04 29 – Fax +39 0422 96 10 21 – info@enextechnologies.com

www.enextechnologies.com

Le lanceur d'alerte peut décider s'il envoie un rapport anonyme ou laisse ses données, pour envoyer un signalement anonyme il suffit de cocher la case « Je veux rester anonyme » et les champs de demande de données disparaîtront automatiquement.

Création du mot de passe

Après avoir fait un signalement, le lanceur d'alerte devra accéder à la plateforme en utilisant un code de signalement qui sera émis à la fin du processus de soumission et un mot de passe inventé par le lanceur d'alerte.

Secure Inbox

Please open a secure inbox by creating your own password, even if you have already given your contact details. In this way we can ensure that protected communication will continue to take place.

After you submit the report, you will be given a randomly generated Case ID. Please make a note of this along with your password. You must use both to log in the Inbox.

Use your inbox if you want to send more information about the case or see case-related information from us. If you wish, all communication with us remains anonymous.

Once your case has been processed, you can find the answer to your request in the Secure Inbox. If you have provided your email address, you will receive an automatic notification once a message has been added. If you have chosen anonymous reporting, please log in regularly to see if you have received any message.

Enter your password

Password *

Repeat password *

Pour des raisons de sécurité, le mot de passe inventé par le lanceur d'alerte doit être saisi deux fois. Il est important de noter que le lanceur d'alerte devra noter le mot de passe car il ne sera pas possible d'en générer un nouveau en cas de perte.

Soumission du rapport

Pour envoyer le rapport, le lanceur d'alerte doit cocher la case où il déclare avoir lu la politique de confidentialité, puis cliquer sur « Suivant »

Le lanceur d'alerte devra alors répondre à une question de sécurité

Code de recommandation

Le lanceur d'alerte doit prendre note du code de signalement afin d'accéder à la plateforme et de suivre sa direction.

Il est important de noter que le lanceur d'alerte devra noter le code du rapport car il ne sera pas possible d'en générer un nouveau en cas de perte.

Confirmation

Thank you. We have received your case. We will start processing the case as soon as possible.

Once your case has been processed, you can find the answer to your request in the Secure Inbox. If you have provided your email address, you will receive an automatic notification once a message has been added. If you have chosen anonymous reporting, please log in regularly to see if you have received any message.

Your Case ID: **4DCV-1029E1FD1**

 [Copy Case ID to clipboard](#)

Please make a note of the following Case ID as it is proof that you sent this report and that it was duly received. You can use it together with your password to log in at any time. You can view our feedback and, if you wish, enter into another, protected dialogue. Thank you

Note

You have opened a secure inbox. To log into the inbox, you must use the password you just typed in. If you forget one of your credentials (Case ID or password), you will need to submit a new report. For security reasons and protection of your anonymity, we cannot recover them.

Case access

When you create an Inbox, you will be given a Case ID, and you will choose a password. You can use the Case ID and password to log in to the Inbox in order to see if you have received any questions. All communication with us is anonymous if you wish it to be. If you forget one of your credentials (Case ID or password), you will need to submit a new report. For security reasons and protection of your anonymity, we cannot recover them.

Case ID
4DCV-1029E1FD1

Password
..... 

[Cancel](#) [Login](#)

Le lanceur d'alerte pourra désormais voir les messages (s'il y en a) envoyés par les managers et répondre à toutes vos questions.

[Home](#) [Privacy policy](#) [Secure Inbox](#) [English](#) 

Secure Inbox

[Logout](#) 

CORRESPONDENCE

CASE

Case ID

There are no messages.

ENEX TECHNOLOGIES

Via delle Industrie 7, 31030 Vacil di Breda di Piave (TV) - ITALIE

Tel. : +39 0422 44 04 29 - Fax +39 0422 96 10 21 - info@enextechnologies.com

www.enextechnologies.com